

mes sont à la manufacture et qu'en réalité, alors que le gouvernement les paye, ils travaillent pour le compte de cette organisation particulière.

L'hon. M. WEIR: Le seul traitement que nous payions à cette usine est celui d'un fonctionnaire scientifique. Nous avons les services du meilleur expert que nous ayons pu obtenir pour ce travail. Comme je l'ai déjà dit, le procédé est très compliqué et même si l'honorable député est désappointé ou non des résultats que cet expert a obtenus, nous savons que c'est le meilleur que nous ayons pu trouver, pour ce genre de travail.

M DUFF: Je ne suis pas désappointé, car je ne paye pas les appointements de ce savant. Le Gouvernement le paye et c'est le Gouvernement et le ministre qui devraient éprouver du désappointement. Il me semble qu'il n'est pas nécessaire que ce savant passe deux ans dans cette usine. S'il est au courant de son travail, comme je le présume, il ne lui faut certainement pas deux ans pour essayer de découvrir si ces pommes peuvent se transformer en un liquide quelconque. Pourquoi cet homme est-il là continuellement? Le Gouvernement devrait savoir s'il a été à même de découvrir quelque chose d'avantageux et s'il n'est pas en mesure de diriger des recherches particulières, il est temps que le Gouvernement le rappelle à Ottawa et lui trouve un autre genre de travail.

L'hon. M. WEIR: Je ne sais pas si l'on a posé une question.

M. DUFF: J'ai demandé si le Gouvernement garde cet employé dans un établissement particulier. C'est une corporation particulière et le Gouvernement paye les appointements de cet employé. Le ministre a dit aussi que ce savant avait été envoyé là pour diriger certaines expériences afin de constater ce qu'on pouvait faire des pommes. Au bout de deux ans, le Gouvernement devrait être en mesure de décider si cet homme a fait les expériences voulues et quel est leur résultat. J'ai posé une question,—et le ministre devrait pouvoir y répondre,—quant à la valeur de cet employé pour le pays, en sa qualité de fonctionnaire attaché à cette fabrique.

L'hon. M. WEIR: Un des résultats de ses expériences est la création de concentrés de fruits. L'an dernier on en a exporté, je crois 35,000 gallons. Les résultats de ces expériences ont été communiqués à toutes les fabriques de cidre du Canada. Bien des problèmes divers se présentent dans l'étude de l'utilisation des jus de fruits pour la fabrication du cidre et d'autres boissons. En Angleterre, les meilleurs hommes disponibles travaillent à des expériences analogues. Il y a trois ans,

nous avons envoyé M. Davis, un de nos spécialistes, en Angleterre pour y faire une étude spéciale. Il est demeuré un an là-bas, recueillant tous les renseignements possibles, puis il est revenu au Canada. Nous avons eu le profit de ses recherches et il continue ses études. Un des résultats a été la création des concentrés de fruits. Comme je l'ai dit au début, ce que l'on cherche c'est la meilleure combinaison de fruits et les conditions les plus favorables à la fabrication des meilleurs produits sans pasteurisation.

M. DUFF: Le résultat de la présence de cet employé à la fabrique de Middleton est qu'il fait gagner de l'argent à une corporation particulière. S'il a passé deux ans là, il n'est certainement pas nécessaire de l'y garder plus longtemps. Si je comprends exactement les choses, il s'occupe des intérêts particuliers d'une compagnie particulière. Il y a un instant, le ministre a déclaré que cet homme fabriquait certains jus de fruits. Quelle proportion de jus de fruits est exportée par cette fabrique à la suite des recherches de ce savant?

L'hon. M. WEIR: Cet employé est dans une fabrique particulière parce que, de cette manière, nous économisons au Gouvernement les frais d'établissement d'un laboratoire pour diriger ses expériences. Un des résultats des expériences a été l'exportation de 35,000 gallons de concentrés par cet établissement. Il en coûte bien moins cher d'avoir un employé dans une fabrique particulière que de construire un laboratoire. Les résultats des expériences n'appartiennent pas à cette fabrique, mais sont répandus dans tout le pays.

M. DUFF: Qu'entend le ministre quand il dit qu'on a exporté 35,000 gallons de concentrés? Est-ce que ces concentrés sont simplement le cidre ordinaire en bouteilles que la compagnie vend dans tout le pays?

L'hon. M. RYCKMAN: Ou bien contiennent-ils autre chose?

M. DUFF: Oui, il doit y avoir quelque chose. Le ministre du Revenu national s'y intéresse. Je puis dire pour le renseigner que j'ai entendu dire que ces concentrés contenaient plus de 2 p. 100 d'alcool. Le ministre ferait peut-être mieux de se renseigner.

L'hon. M. WEIR: D'après mes renseignements, il n'y a pas d'alcool dans les concentrés.

M. DUFF: Le ministre du Revenu national est évidemment soupçonneux. Je lui conseille de s'adresser au ministre de l'Agriculture pour se faire envoyer des échantillons par les fonctionnaires. Je suis certain que le ministre du Revenu national pourra juger si cela contient plus de 2 p. 100 d'alcool.